



MUNICIPALITÉ  
DE  
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 VALEYRES-SOUS-RANCES

Valeyres-sous-Rances, le 3 octobre 2012

Au Conseil Général  
de e et à

**1358 Valeyres-sous-Rances**

***Préavis no 11/12 : Arrêté d'imposition pour l'année 2013***

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**I. Préambule**

Conformément aux dispositions de l'article 33 de la Loi sur les impôts directs communaux du 5 décembre 1956, l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'Etat avant le 2 novembre 2012.

**II. Exposé**

L'arrêté d'imposition en vigueur pour notre commune l'est pour l'année 2012, il échoit donc à la fin de cette année.

L'excellent résultat de l'exercice 2011, le bouclage des comptes 2012 (qui ne devrait pas réserver de grandes surprises) et les projections futures permettent à la Municipalité de maintenir l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 à 68 %.

*Les prévisions pour 2013 sont :*

Impôt cantonal de base	100	%
Taux de l'impôt communal	68	%
Taux de l'impôt cantonal	155.5	%

Sur la base de ces éléments, la Municipalité propose de fixer un nouvel arrêté pour une année uniquement, soit 2013. Le détail des différentes valeurs figure sur le document annexé faisant partie intégrante du présent préavis.

### III. Conclusion

Au vu des éléments relevés ci-dessus, la Municipalité de Valeyres-sous-Rances invite le Conseil général à bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-RANCES**

- vu le préavis municipal no 11/12 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013;
- entendu le rapport de la commission de gestion chargée de l'étudier;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

#### **DECIDE :**

L'arrêté d'imposition pour l'année 2013 est adopté tel que présenté.

#### **DECHARGE :**

La Municipalité et la commission de gestion de leur mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE VALEYRES-SOUS-RANCES

La syndique



C. Tallichet Blanc



La secrétaire



F. Turin

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2012.**

*Municipal responsable : M. Thierry Vidmer – tél. 079/214.19.07*

Annexe : arrêté d'imposition